

Le Sacre

A partir de 1589, la correspondance de Henri IV évoque très fréquemment : «les rois mes prédécesseurs». Cette allusion à sa filiation capétienne n'était pas anodine sous la plume du premier Bourbon. Sa légitimité ne faisant aucun doute pour personne. (...)

Henri prenait soin de rappeler qu'il était l'héritier de la tradition monarchique jusque dans les moindres détails. Or, un terrible soupçon pesait sur cette fidélité : le roi était protestant et donc hérétique pour la grande majorité de ses sujets. Comme il n'était pas question qu'un hérétique puisse recevoir l'union sacrée des rois de France, il ne restait plus qu'un obstacle sur la longue route qui avait mené le Béarnais au trône : sa conversion au catholicisme. Le roi accomplit **ce «saut périlleux»**, selon ses propres paroles, le 25 juillet 1593 à Saint Denis.

Rien ne s'opposait désormais à son sacre ; il pouvait devenir le roi Très Chrétien, l'héritier de Clovis, un de ceux dont l'Assemblée du clergé dira : « les rois sont ordonnés de Dieu, mais non pas seulement cela ; ils sont eux même Dieu ». « Roi de droit », Henri IV de France et de Navarre allait enfin devenir **« roi d'exercice »**(.....).

Le sacre d'Henri IV en 1594 présente des similitudes avec celui de Charles VII en 1429, auquel présida Jeanne d'Arc: il fallait réaffirmer le principe successoral, la loi salique. Il fallait chasser l'occupant étranger et réconcilier entre eux les français. Avant de célébrer la liturgie du sacre, on dut enfin lever quelques ultimes difficultés. Reims était occupée par les Ligueurs et son évêque était un Guise; le sacre aurait donc lieu à Chartres. La Sainte Ampoule qui contenait l'huile miraculeuse se trouvait elle aussi à Reims; on eut recours à l'ampoule de Marmoutiers qui avait été offerte à Saint Martin par la Vierge. La plupart des « regalia », les insignes du sacre, le sceptre, la main de justice, le manteau, les couronnes avaient été détruits pendant les guerres de religion. Elles furent refaites en toute hâte.

Le roi arriva à Chartres le 17 février 1594; le 26, logé à l'évêché, il entendit une prédication sur l'institution du sacre et passa la nuit en prière. L'ordo, la liturgie du sacre, commença le 27 dès trois heures du matin. Henri prononça les serments du sacre: la paix, la justice et la miséricorde pour ses ,sujets, l'extirpation de l'hérésie. Il reçut ensuite, nu en chemise, l'onction en neuf points du corps; le baume transforme alors l'essence du souverain. Il est désormais « l'évêque du dehors »; en 1662, Bossuet n'hésitera pas à dire des rois sacrés: « Rois vous êtes des dieux »! L'onction était le point d'orgue du mystère royal.

Elle était suivie de la bénédiction des gants, de l'anneau, du sceptre, et de la main de justice. A la suite de l'archevêque, le peuple pouvait alors s'écrier: **« Vivat Rex Vivat Rex in aeternum »**. L'onction du roi faisait de lui un thaumaturge, un guérisseur capable de faire des miracles, celui en particulier de guérir les écrouelles. Henri IV mesura toute la portée de ce pouvoir exceptionnel: « Sa Majesté admirait ce don et prenait quelque fois argument de là pour la confirmation des peuples en son obéissance ». En 1606, le roi ne toucha pas moins de 675 écrouelleux: « Le roi te touche, Dieu te guérit »!

Christian DESPLAT

BEARN-ONLINE
www.bearn-online.com